**MODÈLE DE RÈGLEMENTS POUR LES CONCOURS**

1. Le concours se déroulera du **8 juin** 7 h au **20 juin** 24 h inclusivement chez les marchands participants à la promotion.
2. Chaque marchand participant établira lui-même les règles quant à la remise des coupons de participation.
3. Le tirage des finalistes se fera au hasard le **21 juin** chez chacun des marchands participants. Il y aura un finaliste par marchand.
4. Le grand tirage se fera au hasard parmi tous les finalistes le **21 juin** aux bureaux du Journal Le Manic, situés au 770, rue de Bretagne à Baie-Comeau.
5. Les gagnants seront joints par téléphone dans les sept (7) jours suivant le tirage et seront dévoilés au public dans l’édition du **30 juin** du Journal Le Manic.
6. Les gagnants devront récupérer leur prix au plus tard 30 jours après le tirage au Journal Le Manic, 770 de Bretagne, Baie-Comeau.
7. Le gagnant doit consentir à ce que son nom et/ou sa photo, notamment sa photo et/ou et sa voix soient utilisés à des fins publicitaires relatives à ce concours, et ce, sans rémunération.
8. Les employés du groupe de presse Les Éditions Nordiques 2007 Inc. ainsi que leur conjoint(e) ne peuvent participer au concours.
9. Un différend quant à l’organisation ou à la conduite d’un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu’il soit tranché. Un différend quant à l’attribution d’un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d’une intervention pour tenter de le régler.